Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20261015-DE_2026_163-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 octobre 2026

Date de convocation : 06 octobre 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 29 octobre 2026

L'an, deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwénaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Mauricette DIRR, et monsieur Alexis POIDEVIN,

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Monsieur Matthieu MOISSAN
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Brigitte DESRICAC

Secrétaire de séance : Denis KEURMEUR

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20261015-DE_2026_163-DE

CM 15.10.2026	Acquisition d'une parcelle à Pierrick ALLEE	**Délibération n°2026-163**

Rapporteure : Gwénaëlle AOUTIN

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2026-127, elle avait été autorisée à proposer l'acquisition d'environ 9 727 m² de la parcelle 125 ZI 352 à Mr Pierrick ALLEE au prix d'1 € le m².

Mr Pierrick ALLEE a fait une contre-proposition. Il accepterait de vendre au prix de 2.50 € m²

La municipalité propose au conseil d'autoriser cette acquisition au prix de 2 € le m²

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 votants)

Décide,

- **De faire une offre d'acquisition à Mr Pierrick ALLEE, au prix de 2 € le m²**
- **De prendre à charge l'ensemble des frais notariés et de géomètre, liés à cette acquisition**
- **D'autoriser le Maire ou la 1ère adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier dont notamment la proposition d'offre, le compromis de vente et l'acte de vente**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN